

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Mardi 28 Mars 2017 à 20H00 Salle Multi-Activités

Membres du Conseil Municipal :

- Gérard LESCEUX - Jacques BLEJA - Brigitte BODDAERT - Yann BERNERY - Odile CAILLIAU
- Pascal DEBRUYNE - Laetitia DEFEVER- Bernadette DELOBELLE - Christiane DEPREY
- Ludovic FONTAINE – Bruno FOULON - Bernard LAMS - Sylvie LANDSWEERDT - Jean-Marc LUTIC
- Patricia RIZZO - Fabienne SENICOURT - Martine VANDEWALLE -Jean-Pierre VERCRUYSSÉ
- Caroline ZAITZEV-LAURENS

Monsieur G. DUBOIS : Secrétaire général de mairie

- Présence de tous les élus.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Brigitte BODDAERT

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 07/02/2017. (Transmis le 22/02/2017)

- * Aucune remarque n'est émise à la lecture de ce procès verbal.

2) Signature du registre des délibérations 2017-001 à 2017-013

- 2017 - 01 : Approbation du compte rendu de la réunion du 10 décembre 2016
- 2017 - 02 : Urbanisme : débat sur les grandes orientations du PADD
- 2017 - 03 : Urbanisme : Approbation de la motion présentée au Conseil Communautaire
- 2017 - 04 : Participation familiale à l'organisation des ALSH de Pâques 2017
- 2017 - 05 : Participation familiale à l'organisation des ALSH de Juillet et Aout 2017
- 2017 - 06 : Rémunération des animateurs d'ALSH 2017
- 2017 - 07 : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents
- 2017 - 08 : Attribution du marché de fourniture et de préparation des repas au restaurant scolaire
- 2017 - 09 : Attribution du marché de maintenance du chauffage de la salle multi-activités
- 2017 - 10 : Création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet
- 2017 - 11 : Financement de la compétence DECI transférée à NOREADE
- 2017 - 12 : Règlement intérieur et procédure de maintenance de l'éclairage public du SIECF
- 2017 - 13 : Questions et informations diverses.

3) Affaires financières : Lecture faite par Mr BLEJA, 1^{er} adjoint et adjoint aux finances.

- **Approbation du compte de gestion 2016 :**
- **Avec l'accord de tous les élus, Mr le Maire ne quitte pas la salle.**

Les comptes sont arrêtés comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
RECETTES	43 059.14 €	1 498 051.66 €
DEPENSES	244 065.98 €	1 374 115.12 €

*** Délibération : 17 / 19 élus votent pour – 2 abstentions**

- **Approbation du compte administratif 2016 :**

Les résultats du Compte Administratif 2016 présentent une identité d'exécution d'écritures avec ceux présentés par le comptable du trésor. Ils s'établissent comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de Fonctionnement	1 374 115.12 €	1 498 051.66 €
	Section d'investissement	244 065.98 €	43 059.14 €
Reports de l'exercice 2016	Report en section de fonctionnement (002)		245 667.16 €
	Report en section d'investissement (001)		174 132.81 €
TOTAL (Réalizations + reports)		1 618 181.10 €	1 960 910.77 €
Restes à réaliser à reporter en 2017	Section de Fonctionnement		
	Section d'investissement		
Résultat Cumulé	Section de Fonctionnement	1 374 115.12 €	1 743 718.82 €
	Section d'investissement	244 065.98 €	217 191.95 €
TOTAL CUMULE		1 618 181.10 €	1 960 910.77 €

*** Délibération : 17/19 élus votent pour – 2 abstentions**

- **Affectation du résultat de l'exercice 2016 :**

Considérant que le résultat N-1 doit combler en prioritairement le besoin de financement, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2016 au budget primitif 2017 de la manière suivante :

- Résultat final = 243 229.67 € à reprendre au BP 2017
- Article 001 D : 26 874.03 €
- Article 1068 R : 126 374.03 €
- Article 002 R : 243 229.67 €

*** Délibération : 17/19 élus votent pour – 2 abstentions –**

- **Fiscalité 2017. Vote des taux d'imposition :**

TAXES	Taux N-1	Taux de l'année en cours	BASES	PRODUIT
Taxe d'habitation	13.00 %	13.00 %	1 358 000	176 540
Taxe sur le foncier bâti	20.87 %	20.87 %	3 422 000	714 171
Taxe sur le foncier non bâti	38.11 %	38.11 %	88 300	33 651
Total Article 7311				924 362

Monsieur BLEJA propose au Conseil de maintenir les mêmes taux.

*** Délibération : Les élus approuvent à l'unanimité le maintien des mêmes taux.**

Une remarque est émise concernant la diffusion par internet des documents de détails, car ils présentent une difficulté de lecture.

Proposition d'attribution des subventions aux associations, aux organismes et politique d'accès aux sports :

Associations biernoises :

Basket Club Biernois = 3200 €
Bierne Arts Martiaux = 800 €
Club de la Colme = 200 €
Comité des Fêtes = 10 500 €
Dynamik attitude 59 = 2000 €
Les Doigts d'OR = 400 €
Feet On Fire Line Dancer's = 450 €
Diatonic = 1000 €
Foot ball Club de Bierne = 4500 €
Les Jardins Ouvriers = 320 €
Le ping-Pong Club Biernois = 926.70 €

Associations non biernoises :

Amicale des donateurs de sang = 150 €
La fraternelle de BERGUES = 150 €
France Adot Flandre = 100 €
Paralysés de France = 80 €
Les Papillons Blancs = 100 €
ARDEVA = 100 €
USEP BERGUES = 200 €
Union Colombophile de BERGUES = 300 €
La Flandre Verdoyante et Fleurie = 118 € (à réajuster)
DDEN Secteur de BERGUES = 50 €
Amicale du Personnel de la CCHF = 900 €

*** Délibération : les élus approuvent à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations biernoises et non biernoises.**

- Proposition de reconduction de la politique d'accès aux sports pour l'année 2017. Rappel des principes essentiels :

« L'idée consiste à attribuer à un public de moins de 18 ans, jeunes enfants et jeunes adultes, une aide financière sur présentation auprès des services administratifs de la commune de certains justificatifs (facture acquittée d'appartenance à un club sportif de la commune, copie de la carte nationale d'identité, etc... sous couvert de Monsieur l'Adjoint délégué aux sports).

Cette allocation d'une valeur nominale de 30 euros serait accordée sans cumul, c'est-à-dire, un seul coupon par enfant pour une seule activité sportive par année.

Les associations communales concernées sont énumérées et l'on dénombre pour 2017 un public concerné de l'ordre de 150 personnes, ce qui représente au maximum une enveloppe financière de 3000 €. »

*** Délibération : les élus approuvent à l'unanimité le maintien du chèque sportif et ses modalités.**

- Adoption du budget primitif 2017 : Lecture faite par Mr BLEJA

Le budget s'équilibre à 1 717 174.67 € pour le fonctionnement et 452 610.03 € pour l'investissement
Soit un total global de 2 169 784.70 €

*** Délibération : 17/19 pour – 2 abstentions** * Mr le Maire ajoute que des économies ont été faites malgré des dépenses de fonctionnement en hausse ; il ajoute que des économies sont encore à réaliser dans de nombreux domaines.

4) Accueils de Loisirs Sans Hébergement 2017 :

Les inscriptions pour l'ALSH de Pâques sont terminées à ce jour. Recrutement et Rémunération des animateurs : Rappel des délibérations 2017 – 005 et - 006

5) Fonction publique / Personnel :

(Le rappel est fait d'une délibération approuvée lors du dernier conseil municipal, soit accord de 32 heures pour le Directeur (Maxence).

- Création d'un poste d'animateur territorial – 32 heures semaines :

Rappel : Par délibération 2016-058 du 13 octobre 2016 rendue exécutoire le 21 octobre 2016, 2 observations de la sous préfecture de Dunkerque ont été constatées :

La création d'un emploi est l'acte par lequel l'organe délibérant décide pour répondre à un besoin, un intérêt public, ou à une meilleure organisation des services, d'inscrire :

- o Un crédit au Chapitre Budgétaire approprié*
- o Un emploi correspondant à ce crédit au tableau des emplois de la collectivité.*

L'article 97 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un emploi ne peut être supprimé qu'après avis du comité technique.

Monsieur le Maire précise que la création de cet emploi résulte d'un besoin de la collectivité et répond à une meilleure organisation du service.

Cet emploi n'a pas été créé dans le but d'assurer l'évolution de carrière d'un agent.

En outre, Monsieur le Maire rappelle que la réforme des rythmes scolaires a incité la collectivité à créer un second poste d'adjoint d'animation.

Lors du vote du budget 2016, des crédits ont été votés pour la création d'une structure à l'intérieur de l'enceinte du groupe scolaire Joseph Leprêtre pour réaliser les tâches administratives de la garderie périscolaire, des ACM et des Nouvelles Activités Périscolaires.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réforme des rythmes scolaires les besoins en matière de garderie périscolaire et d'animation ont sensiblement augmenté. Ceci avait nécessité l'embauche au sein de la structure communale d'une seconde personne en filière animation et garderie à raison de 32 h / semaine.

- Tableau des effectifs CTPI : (Rappel de l'extrait du courrier du 4 janvier 2017)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter l'avis de la Commission Technique Paritaire Intercommunale sur les éléments suivants :

- Suppression d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet suite au départ en retraite au 1^{er} mars 2016 de l'agent. Le poste est actuellement vacant.

- Un poste d'adjoint technique C1 a été créé en date du 10 décembre 2016 pour maintenir au nombre de 6, les emplois permanents de la section entretien des espaces verts et des bâtiments de la filière technique de la commune.

- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet, section nettoyage des bâtiments de la filière technique, suite au départ en retraite de l'agent au 15 janvier 2016.

- Un poste d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet avait été créé en date du 6 octobre 2015 afin de permettre à la personne recrutée de travailler avec la future retraitée et de prendre connaissance de l'étendue de sa mission.

- Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^e classe à 15 heures semaine suite à la transformation du poste d'adjoint du patrimoine 2^e classe à 20 heures semaine.

**** Afin de faire des économies en matière de salaires, il est proposé de ne pas remplacer systématiquement chaque départ en retraite.***

**** Mr VERCRUYSSSE aimerait que le tableau des effectifs soit diffusé, Mr le Maire répond qu'il sera transmis à chaque élu.***

- Amicale Intercommunale du personnel :

Crédits à prévoir au BP 2017 – 15 adhérents liste communiquée par les services de la CCHF le 22 mars 2017 (**repris au BP Art 6574**) – 50 euros par la mairie.

* Mr le Maire expose qu'il y a de nouveaux adhérents car la configuration est différente des autres années, l'Amicale étant plus attrayante de par ses avantages.

6) Intercommunalité et Syndicats : Lecture faite par Mr le Maire.

- **SIDEN-SIAN** : Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes des collectivités membres du SIDEN-SIAN doivent être consultées. Le conseil municipal est amené à se prononcer sur :

- L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'ELINCOURT (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'EVERGNICOURT (Aisne) avec transfert des compétences « eau Potable » et « Assainissement Collectif »
- L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de BLECOURT (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'HAYNECOURT (Nord) et de FREMICOURT (Pas de Calais) avec transfert des compétences « eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de NEUCHATEL SUR AISNE, du syndicat des Eaux de la région de POUILLY SUR SERRE (Aisne) et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable du Val d'Artois (Pas de Calais) avec transfert de la compétence « Eau Potable »
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la ville d'HAZEBROUCK avec transfert des compétences « Eau Potable », « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales urbaines »

*** Délibération : Les élus approuvent ces adhésions à l'unanimité.**

- **NOREADE et SIDEN-SIAN** : Recueil des actes administratifs sont disponibles pour consultation, aux heures d'ouverture du public, dans les différentes agences. (Monsieur le Maire demande que les actes administratifs soient mis sur le site).

- **SIECF** : Arrêté Préfectoral modificatif relatif à l'exercice territorialisé des compétences à partir du 1^{er} janvier 2017

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la réception en mairie (messagerie) en date du 22 mars 2017 de l'arrêté préfectoral interdépartemental modificatif relatif à l'exercice territorialisé des compétences du syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre (SIECF) à compter du 1er janvier 2017..

- Le SIECF exerce la compétence « autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité » pour le compte de la commune,
- Le SIECF exerce la compétence « autorité organisatrice de la distribution publique de gaz » pour le compte de la commune,
- Le SIECF exerce la compétence « télécommunications » pour le compte de la commune,
- Le SIECF exerce la compétence « éclairage public option B » pour le compte de la commune,

- **CCHF** : MISE A JOUR DES STATUTS :

Vu la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,
Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République 'Notre'

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2015 portant modification au 1er janvier 2016 des statuts de la communauté de communes des Hauts de Flandre
Par délibération n° 16-110 du 29 novembre 2016, le conseil communautaire de la communauté de communes des Hauts de Flandre, a adopté les modifications suivantes de ses statuts en application de la Loi NOTRE. Ces changements prendront effet au 1er janvier 2017 :

Ajout de deux compétences obligatoires pour les communautés de Communes :

- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés (il est rappelé que cette compétence est déjà exercée par la CCHF, il s'agit d'une adaptation rédactionnelle des statuts)

- Accueil des gens du voyage : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil

- Modification de la rédaction du groupe de compétence « développement économique » déjà exercée par la CCHF qui sera désormais rédigé ainsi : Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme .

Cette nouvelle rédaction ne modifie pas les compétences de la CCHF si ce n'est le rajout de la compétence obligatoire relative à l'accueil des gens du voyage, elle n'entraîne donc seulement une modification de la rédaction des statuts de la CCHF formalisée par l'arrêté préfectoral du 29/12/2015 et sur laquelle le conseil municipal doit se prononcer conformément à l'article L5211-17 du CGCT et avant le 31 décembre 2016.

*** Délibération : oui à l'unanimité pour finaliser ces modifications de statuts.**

7) Comptabilité et Finances :

- Adhésion à un groupement de commandes pour une assurance statutaire :
Médecine préventive – adhésion au CDG 59

La Commune est tenue d'assurer le suivi médical de ses agents et de les protéger contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel. Elle doit assurer l'hygiène générale des locaux de service.

Le Centre de gestion du nord a mis en place un service de médecine professionnelle et préventive, Monsieur le maire propose de faire adhérer la commune à ce service et de signer la convention.

*** Personne ne s'y oppose.**

- Adhésion à un Etablissement Public Administratif (EPA)

La création de ce nouvel EPA intervient après transformation par l'ATD de son statut associatif en EPA, et la dissolution de l'ATD (Agence Technique Départementale) au 31 décembre 2016. La reprise de l'activité de l'ATD par le département est effective depuis le 1^{er} janvier 2017.

La cotisation estimée est de 0.21 € par habitant et par an soit $1832 \times 0.21 = 384.72$ €

*** OUI à l'unanimité, étant précisé que la commune a la possibilité de se retirer si elle n'en est pas satisfaite.**

8) Urbanisme, Environnement, Aménagement et Travaux :

- Enquête Publique du 7 mars au 5 avril 2017 sur la demande présentée par monsieur Frédéric VANDENBERGUE en vue d'obtenir l'autorisation d'extension de son élevage de volailles (91 494 animaux-équivalents) à HOUTKERQUE - 1 allée des Peupliers.

* **Commentaires au sujet des épandages** : selon le plan transmis par Mr le Maire qui indique que la surface en question appartenant à Mr AERNOUITS se trouve derrière l'ancienne Semeuse ; que l'avis des conseils municipaux n'est jamais pris en compte ; que le cahier des charges n'est pas respecté par tous ; que le Maire doit constater tout problème et au besoin, faire appel à la gendarmerie.....

- Plan local d'urbanisme Intercommunal :

La commission Municipale d'Urbanisme se réunira courant avril pour évoquer les grandes orientations du PADD débattues en conseil communautaire et les projets futurs d'urbanisation. (Dernière semaine du mois d'avril).

- Réunion des Commissions Travaux et Environnement à programmer

9) Questions et Informations diverses :

- Brocante et manifestations jusqu'au 1^{er} juillet :
- * Brocante : la demande sera envoyée à la Sous-Préfecture,
- * Parcours du cœur autour de la SMA et dans la salle polyvalente.

Prochain Conseil Municipal le MARDI 04 JUILLET 2017 à 20H00 (A confirmer selon l'agenda CCHF)

10) Tour de Table :

Mr BLEJA : le junicode se déroulera normalement le 18 mai prochain (attendre la réponse) – parcours du cœur de l'école : 7 avril au matin – comité de pilotage sur les rythmes scolaires en juin prochain et le bilan de ces 3 années sera fait - l'opération VILLAGE PROPRE faite par le Conseil des Enfants était une première et fut une réussite - rencontres avec les aînés programmée – projet de création de nichoirs – prochaine réunion du Conseil des Enfants pour préparer la fête du 1^{er} mai afin de financer des actions humanitaires.

Mr FOULON : Réunion SIECF : retour du Ministère de l'écologie concernant l'éclairage et les véhicules électriques. Vu avec Mr CADART pour la 1^{ère} estimation des travaux concernant l'éclairage public av des Hameaux et av de la Plaine, soit changer le câble ou le réverbère tout entier. Etude du renouvellement sur tout le village. Economies réalisées route de Dunkerque et Sept Planètes, soit 6500 euros.
Prochaine réunion travaux début mai dont les sujets seront l'accessibilité et la toiture de l'école.

Mr DEBRUYNE : Qu'en est-il de la fibre optique, très bientôt ? et pour les extérieurs ? Mr Foulon répond positivement pour le bourg mais qu'il faudra compter 6 mois supplémentaires pour les extérieurs.

Mr DEBRUYNE s'étonne que lors de la déviation inhérente aux travaux du passage à niveau, un chemin départemental puisse être remplacé par un chemin vicinal et ce durant 3 semaines.

Mme CAILLIAU : Une réunion VIF a eu lieu le 22 mars dernier, la majorité des communes y était présente. Le comité VIF a été recréé avec parents, enseignants et Mr DUAMELLE. Les jeux pour la cour sont maintenus et l'avis des parents et enseignants sera demandé pour l'aménagement de la cour.

Suppression du goûter le matin. Spectacle toujours sur le thème alimentaire du 4.03.17 : 50 personnes présentes.

La signalisation de la salle multi-activités est à revoir

Mme DELOBEL dit qu'il serait judicieux d'inclure le Conseil des Enfants dans le comité VIF.

Mme DEFEVER : signale que le soir du carnaval de Bergues, tous les lampadaires étaient éteints avant la passerelle, qu'il faut le signaler à la mairie de Bergues. Idem pour le rond point qui est du ressort de la CCHF (à leur signaler également). Crottes de chien, il faut encore sensibiliser la population.

Mr LAMS : le devis est signé et les nouvelles poubelles sont commandées. Merci à la commission environnement et au Conseil des enfants. Sensibilisation à faire pour la taille des haies. Les horaires de la déchetterie ne conviennent pas à une grande majorité de biernois.

Mr LUTIC : voirie : budget prévu pour le programme 2017, les dossiers sont partis à la CCHF. Sécurité et signalisation, rues de Bergues et Jean Moulin, le Petit Millebrugge, la Sédaf.

Mr VERCRUYSSSE réitère sa demande : qu'en est-il du chemin piétonnier ? Le dossier avance-t-il ? Aucune réponse du Département ? Mr le Maire fera une lettre de rappel.

Fin de séance 22 h 00.